

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LOCATION ENTRE PROFESSIONNELS MEDISERVICE +

## **ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Location (ci-après « les CGVL ») sont applicables entre la société AMS 70, ayant son siège social rue du Clousey à Mamirolle (25620) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON sous le numéro 334 302 205, exploitant sous l'enseigne MEDISERVICE + (ci-après « MEDISERVICE + » ou « le Fournisseur » ou « la Société ») et tout professionnel qui effectue un achat ou une location de matériel médical (ci-après « le Client »). Les présentes conditions générales ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre cette Société et le Client en cas de vente ou location de matériel médical. Toute commande portant sur l'achat ou la location de matériel médical implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et de location qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat ou de location, sauf accord dérogeant exprimé de la société MEDISERVICE +. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce, sauf conditions particulières consenties par écrit par la société MEDISERVICE +, au Client.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et de location et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

## **ARTICLE 2 – COMMANDE**

Toute commande, n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par tous moyens de la commande du Client par le Fournisseur.

Par commande il faut entendre tout ordre portant sur du matériel médical aux conditions tarifaires en vigueur, accepté par le Fournisseur et éventuellement accompagné de l'acompte prévu au bon de commande ou au devis.

Aucun minimum n'est fixé pour passer une commande. Les commandes acceptées par le Fournisseur sont irrévocables pour le Client.

Toute demande de modification devra être adressée au Fournisseur dans un délai raisonnable et être acceptée par lui. En cas de demande de modification tardive et/ou portant sur du matériel spécifique et/ou personnalisé, le Fournisseur se réserve le droit de refuser la modification demandée.

## **ARTICLE 3 – LIVRAISON**

La livraison est effectuée à l'adresse spécifiée par le Client, par le Fournisseur.

Les délais de livraison sont indiqués à la commande par le Fournisseur.

Les délais de livraison sont indicatifs. Ils ne constituent pas un engagement de la part du Fournisseur.

Le Fournisseur s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la Commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité. Toutefois, le Client non livré à la

date indicative donnée pourra annuler toute ou partie de sa commande après mise en demeure restée infructueuse.

En tout hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Fournisseur.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison du matériel sont à la charge du Fournisseur.

A compter de la livraison, les risques du matériel sont transférés au Client.

## **ARTICLE 4 - RECEPTION ET VERIFICATION DE LA COMMANDE**

Il appartient au Client de vérifier la conformité de la commande à réception du matériel, et l'absence de vice apparents.

Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le Client au jour de la réception du matériel, ledit matériel ne pourra plus être repris ni échangé, en application des dispositions de l'article 1642 du code civil.

En cas de vice apparent ou de non-conformité du matériel livré relevé par le Client au jour de la réception, le Fournisseur s'oblige au remplacement du matériel livré par du matériel neuf et identique à celui commandé.

Les frais occasionnés par la reprise et le remplacement du matériel sont à la charge exclusive du Fournisseur.

## **ARTICLE 5 – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT**

### **Prix :**

Les prix de vente et modalités financières de location sont fixés par le tarif en vigueur au moment de la passation de la commande. Ils s'entendent hors taxes, en euros.

Ils sont à cette date, fermes et définitifs.

Des remises et rabais peuvent être exceptionnellement accordés sur certain matériel dans des conditions spécifiées à la commande par le Fournisseur.

### **Modalités de paiement pour la vente :**

Sauf autres modalités prévues expressément sur le devis, le bon de commande ou la facture, le prix est payable TTC, comptant, dans le délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture, par LCR ou prélèvement bancaire.

Toute commande telle que définie ci-dessus peut donner lieu au versement d'un acompte dans les conditions visées à la Commande.

### **Modalités de paiement en ce qui concerne la location :**

La location de matériel donne lieu à une facturation mensuelle, payable dans le délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture, par LCR ou prélèvement bancaire.

### **Retard de paiement :**

En cas de retard de paiement, MEDISERVICE +, se réserve le droit de suspendre ses prestations et le cas échéant, reprendre le matériel.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. En application de l'article L.441-6 du Code de Commerce,

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LOCATION ENTRE PROFESSIONNELS MEDISERVICE +

ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de la Société sans mise en demeure préalable.

Toute facture recouvrée par voie judiciaire sera majorée à titre de clause pénale non réductible, d'une indemnité fixée forfaitairement à 10% de son montant TTC.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société MEDISERVICE +. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

### **Dépôt de garantie :**

Un dépôt de garantie peut être exigé pour la location de matériel dans les conditions visées à la commande.

### **ARTICLE 6 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La société MEDISERVICE + conserve la pleine propriété des produits vendus jusqu'au paiement complet du prix et conserve la pleine propriété du matériel loué pendant toute la durée de la location.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la société MEDISERVICE + pourra revendiquer le matériel impayé et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble.

### **ARTICLE 7– GARANTIE CONTRACTUELLE DES VICES APPARENTS ET CACHEES**

Le matériel commandé est couvert par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du code civil, et par la garantie fabricant.

### **ARTICLE 8 – CONDITIONS PARTICULIERES LIEES A LA VENTE ET LA LOCATION DE MATERIEL MEDICAL**

Le matériel médical vendu ou loué par la société MEDISERVICE + est livré avec la notice d'information complète des fabricants comprenant les caractéristiques du matériel ainsi que les conditions et restrictions d'utilisation.

Le Fournisseur la société MEDISERVICE + n'est pas responsable des dommages éventuels causés par l'utilisation du matériel commandé.

### **ARTICLE 9 - CONDITIONS PARTICULIERES LIEES A LA LOCATION DE MATERIEL MEDICAL**

Le Client s'engage à utiliser le matériel conformément à l'usage et modalités et restrictions prévus par le fabricant.

MEDISERVICE + prend en charge l'ensemble des réparations dues à un défaut du matériel ou d'installation réalisée par ses soins (pièces, main d'œuvre et déplacement), ainsi que l'entretien du matériel.

Le Client sera responsable de tout autre frais ou réparation.

Le Client sera responsable de tout dommage subi par le matériel notamment en cas de perte, dégâts ou vol.

Le Client s'engage à s'assurer d'une part pour toute perte, dégâts ou vol pour la valeur de remplacement à neuf selon notre tarif général de vente et d'autres pour tout dommage causé aux tiers par les matériels.

Le Client s'interdit d'effectuer ou de faire effectuer toute réparation, intervention, modification ou entretien par des tiers sans l'accord exprès du Fournisseur.

Le Client fera son affaire personnelle du respect de ces obligations par l'utilisateur final. Le Client s'engage à informer le Fournisseur de tout dommage survenu sur le matériel sans délai et permettre l'accès au matériel loué. Le Client s'interdit tout démontage ou modification du matériel en particulier au niveau des plaques d'identifications ou tout autre signe d'identification (autocollants ou autres).

Le non-respect des présentes conditions générales et de toutes les conditions particulières permettra au Fournisseur de reprendre à tout moment sans indemnité ni préavis le matériel loué, outre l'allocation d'éventuels dommages et intérêts.

A l'issue de la période de location, le Client s'engage à restituer le matériel dans un état d'usure normale et conforme à son utilisation.

Le Client s'interdit de le prêter ou de le louer à quiconque.

Le Fournisseur peut mettre à sa seule discrétion du matériel en dépôt chez le Client, à usage exclusif d'exposition ou de démonstration.

### **ARTICLE 10 – RECLAMATION**

Pour toute information ou question, le Service Client MEDISERVICE + est joignable par e-mail à l'adresse suivante : [commandes@mediservice.fr](mailto:commandes@mediservice.fr).

### **ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution sera porté devant le Tribunal de commerce de BESANCON.

Les parties s'engagent à tenter de trouver une issue amiable à leur différend avant toute procédure judiciaire.

### **ARTICLE 12 – INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les fichiers clientèles contenant ces informations nominatives sont exclusivement réservés à l'usage de la société MEDISERVICE + qui s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

Les informations collectées sont indispensables au traitement de la Commande du Client. Conformément à la loi Informatique et Libertés (article 27 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978), le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour ce faire, il suffit de d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : [protection-donnees@mediservice.fr](mailto:protection-donnees@mediservice.fr).